

REPLACER LES JEUNES AU CŒUR DES INTERVENTIONS POUR UNE INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DURABLE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

OCTOBRE 2023



AXTRA

Alliance des
centres-conseils
en emploi

AXTRA | ALLIANCE DES CENTRES-CONSEILS EN EMPLOI

AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi, est un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué depuis le 13 février 1987. L'Alliance est composée de 100 membres qui sont répartis dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Elle collabore également avec un important réseau de partenaires à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Mission

La mission d'AXTRA est de représenter, informer et soutenir ses centres-conseils en emploi face aux enjeux du marché du travail.

Vision

Référence et partenaire incontournable, AXTRA contribue à la création d'un marché du travail inclusif afin de permettre à tous les individus de trouver leur X. L'Alliance s'appuie sur l'expertise de ses membres, la qualité de sa veille stratégique et la portée de ses projets.

Valeurs

- > **Leadership** : Vision, Innovation, Rayonnement
- > **Mobilisation** : Considération, Collaboration, Engagement
- > **Expertise** : Qualité, Rigueur, Crédibilité

Nos trois valeurs phares s'appuient à leur tour sur trois valeurs, qui soutiennent et précisent leur mise en œuvre tant à l'interne qu'à l'externe.

Un impact indéniable sur la société

Les 100 centres-conseils en emploi membres d'AXTRA desservent une clientèle de plus de 80 000 individus par année, ce qui en fait le plus important regroupement en employabilité au Québec. Les membres de l'Alliance gèrent des budgets totalisant plus de 80 M\$ et embauchent plus de 1 700 professionnel·les. Leur impact sur les communautés est substantiel et les programmes qu'ils mettent en œuvre ont des retombées significatives sur des clientèles variées (jeunes, personnes immigrantes, personnes judiciairisées, membres des communautés autochtones, travailleuses et travailleurs expérimentés, personnes avec des troubles de dépendance, etc.) ainsi que sur l'ensemble de la société.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des recommandations.....	1
Introduction	2
1. L’accessibilité des services publics d’emploi.....	3
2. La flexibilité des interventions et du financement.....	5
3. La collaboration entre les différentes instances.....	6
Conclusion	8

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

> **Recommandation 1**

Assouplir et simplifier les critères d'admissibilité aux services publics d'emploi afin de permettre à tous les jeunes qui expriment des besoins en matière d'intégration et de maintien en emploi de recevoir un accompagnement, quel que soit leur statut de revenu ou leur situation d'emploi.

> **Recommandation 2**

Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre afin de permettre le rehaussement des compétences des jeunes et favoriser leur insertion durable en emploi.

> **Recommandation 3**

Accorder une plus grande flexibilité dans les mesures d'aide à l'emploi et les ententes de services avec les centres-conseils en emploi et les autres organismes en employabilité.

> **Recommandation 4**

Soutenir et développer les services en approche globale, en facilitant la création de passerelles entre les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé, tout en tenant compte des réalités territoriales.

INTRODUCTION

Dans une société en perpétuelle mutation, la question de l'intégration de la jeunesse sur le marché du travail et dans la sphère sociale se profile comme un impératif fondamental pour assurer un avenir durable et inclusif. Alors que le Québec s'efforce de répondre aux exigences changeantes de l'économie, de la démographie et de la technologie, il est plus que jamais essentiel de reconnaître et de valoriser le potentiel de chaque jeune, quel que soit son contexte socioéconomique, son statut (d'emploi, d'études ou de revenu) ou sa situation géographique.

Face à cette réalité, le gouvernement du Québec a récemment lancé une consultation publique pour la jeunesse, afin de recueillir les besoins et préoccupations des jeunes et des organismes qui les soutiennent en vue de l'élaboration du prochain plan d'action jeunesse. En tant que regroupement d'organismes en employabilité, AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi, souhaite émettre des recommandations en lien avec l'axe Emploi, en s'attardant aux trois enjeux suivants :

- > L'accessibilité des services publics d'emploi;
- > La flexibilité des interventions et du financement;
- > La collaboration entre les différentes instances.

Les constats et recommandations présentés dans ce mémoire s'appuient sur l'expérience et l'expertise des membres de l'Alliance, des organismes très impliqués dans leurs communautés depuis plusieurs décennies et bien au fait des enjeux vécus par les individus et les entreprises. Chaque jour, les dizaines de centres-conseils en emploi qui interviennent auprès des personnes âgées de 35 ans et moins s'engagent activement en vue de créer un environnement propice à l'épanouissement de tous les jeunes sur le marché du travail. À cet effet, il est primordial de reconnaître que chaque jeune a le potentiel de contribuer de manière significative à la croissance économique et sociale du Québec, à condition de disposer des ressources, des mesures d'aide à l'emploi et des opportunités d'insertion socioprofessionnelle adéquates et adaptées à leurs réalités.

Cependant, il est tout aussi crucial de souligner que l'insertion sur le marché du travail, bien qu'essentielle, ne peut à elle seule résoudre la précarité et la vulnérabilité croissantes d'un nombre important de jeunes Québécois et Québécoises. Une approche globale et concertée est nécessaire pour favoriser une intégration sociale durable et l'amélioration continue des conditions de vie, résultant notamment de l'obtention d'un emploi décent et en adéquation avec les aspirations et les compétences de chaque individu. Les centres-conseils en emploi et les autres organismes en employabilité jouent un rôle fondamental dans la promotion de cette dynamique d'inclusion tant sociale que professionnelle.

1. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Dans la volonté de réduire le financement des services publics d'emploi (SPE), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a fortement resserré les critères d'admissibilité aux différents programmes et mesures depuis le début de l'année 2023. Des personnes clientes auparavant admissibles aux services des centres-conseils en emploi et des autres organismes en employabilité se voient maintenant refuser l'accès, malgré une situation de vulnérabilité et de précarité démontrée dans une majorité de cas. Selon un sondage réalisé par AXTRA auprès de ses membres à la fin de l'été 2023, la moitié (48 %) des 71 organismes répondants a indiqué que cette nouvelle directive a altéré leur capacité à desservir leur clientèle habituelle, avec un impact majeur (21 %) ou modéré (27 %).

Voici quelques exemples de personnes récemment refusées par Services Québec :

- > Un jeune qui travaille à temps partiel dans une station-service, dont les revenus ne sont pas suffisants pour subvenir à ses besoins;
- > Une jeune détenant un secondaire 3 qui travaille comme commis dans un magasin à grande surface et qui souhaite faire une formation qualifiante, mais dont la demande a été refusée, car « elle n'est pas considérée comme éloignée du marché du travail vu qu'elle est en emploi »;
- > Une jeune de 21 ans qui voulait profiter d'un arrêt de travail pour faire le point sur ses objectifs professionnels et qui cherchait de l'aide pour ce faire, dont la demande a été refusée. Lorsque cette jeune a demandé si elle pouvait consulter lorsqu'elle ne serait plus en arrêt de travail, elle s'est fait répondre que « non, puisqu'elle serait alors au travail »;
- > Une jeune de 22 ans qui travaille en restauration au salaire minimum et qui souhaite améliorer ses conditions de travail et réaliser son rêve en retournant aux études. Malgré le fait qu'elle ne compte aucunement recevoir d'aide financière de Services Québec, elle se voit refuser un service d'orientation sous prétexte qu'elle est en emploi.

En d'autres termes, dès qu'une personne détient un lien d'emploi, elle n'est pas admissible aux SPE, peu importe si cet emploi lui permet ou non de subvenir à ses besoins (et à ceux de ses enfants, le cas échéant), s'il la maintient dans une situation de précarité ou encore s'il ne convient pas ou plus à ses besoins (ex. horaires atypiques malgré des enfants en bas âge) ou à ses intérêts et aspirations. Il en va de même pour les jeunes qui ont occupé un emploi par le passé, qui se voient aussi refuser l'accès aux SPE sous prétexte qu'ils ne sont pas éloignés du marché du travail étant donné qu'ils ont déjà eu un emploi. Or, bien souvent, ces jeunes ont perdu leur emploi en raison des défis qu'ils leur restent à travailler (ex. attitudes professionnelles, compétences personnelles) et continueront leur va-et-vient sur le marché du travail tant que ces difficultés ne seront pas prises en compte et surmontées. Sans un accompagnement adéquat, ces jeunes pourraient éventuellement se décourager face à des pertes d'emploi à répétition et quitter le marché du travail pour rejoindre l'aide de dernier recours.

S'il est évidemment crucial de prioriser l'accompagnement auprès des jeunes les plus vulnérables ou éloignés du marché du travail, il nous apparaît néanmoins impératif d'élargir l'accès aux services publics d'emploi à tous les individus qui présentent un besoin d'accompagnement, qu'ils soient ou non en emploi, et ce, dans une logique de prévention. En effet, il ne faut guère oublier les jeunes qui sont a priori moins vulnérables, mais qui risquent de le devenir rapidement s'ils ne reçoivent pas le soutien dont ils et elles ont besoin dans leur recherche d'emploi ou pour leur maintien en emploi. Ainsi, il importe de permettre à tous les jeunes de bénéficier des services publics d'emploi, et ce, sans égard à leur statut d'emploi et de citoyenneté.

X Recommandation #1 : Assouplir et simplifier les critères d'admissibilité aux services publics d'emploi afin de permettre à tous les jeunes qui expriment des besoins en matière d'intégration et de maintien en emploi de recevoir un accompagnement, quel que soit leur statut de revenu ou leur situation d'emploi.

Dans le même ordre d'idées, les centres-conseils en emploi membres de l'Alliance ont également signalé que « les demandes de formation sont refusées dans la grande majorité des cas », y compris pour les « personnes sur l'aide sociale, sans secondaire 5 [...] qui se retrouvent à tout abandonner et à rester sur l'aide sociale ». À titre d'exemple, des jeunes sans formation qualifiante qui souhaitent entreprendre un DEP en comptabilité voient leur demande refusée même si ce métier fait partie des professions prioritaires dans leur région (soit une profession en demande présentant un fort manque de main-d'œuvre), sous prétexte qu'il leur est possible de se faire « embaucher et former en entreprise ». Or, malgré la pénurie de main-d'œuvre actuelle, les entreprises qui souhaitent recruter une ressource en comptabilité sans formation ni expérience sont plutôt rares, pour ne pas dire inexistantes. Ainsi, les restrictions actuelles contribuent à maintenir les jeunes issus de contextes défavorisés dans la précarité et la pauvreté et, par conséquent, à les exclure du filet social ou à accroître la probabilité qu'ils s'en excluent eux-mêmes et cessent de vouloir contribuer socioéconomiquement.

Les références de la part de Services Québec (et d'autres partenaires, le cas échéant) vers des mesures de formation ont également fortement diminué comparativement aux années précédentes, tout comme celles vers les services d'orientation des organismes (généralement par crainte que la recommandation à la fin du processus d'orientation soit un retour en formation). Dans un contexte où « les tendances du marché du travail montrent un changement progressif vers des emplois qui exigent des niveaux de qualification plus élevés »¹, il est essentiel d'investir dans la formation de

¹ Institut C.D. Howe (2017). *L'automatisation ne pose pas de scénario de fin du monde pour les emplois au Canada*. En ligne, <https://www.cdhowe.org/media-release/automatisation-ne-pose-pas-de-sc%C3%A9nario-de-fin-du-monde-pour-les-emplois-au-canada> (Page consultée le 18 octobre 2023).

la main-d'œuvre, non seulement pour augmenter la productivité des entreprises québécoises, mais aussi pour contrecarrer les effets attendus de l'automatisation sur le marché du travail :

[Il existe] d'importantes différences en ce qui concerne la probabilité de faire face à un risque élevé de transformation des emplois attribuable à l'automatisation selon le niveau de scolarité le plus élevé atteint. De manière générale, les travailleurs ayant un niveau de scolarité plus élevé étaient moins à risque. Tandis que 33,4 % des travailleurs n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade et 24,1 % des travailleurs ayant un diplôme d'études secondaires faisaient face à un risque élevé, seulement 3,6 % des travailleurs ayant un baccalauréat et 1,3 % de ceux ayant une maîtrise se trouvaient dans la même situation².

Somme toute, la capacité d'acquérir des compétences pertinentes et actualisées est cruciale pour permettre aux jeunes de s'adapter aux évolutions rapides du marché du travail et d'accéder à des opportunités professionnelles viables. À cet effet, il est erroné de présumer que tous les jeunes sont à l'aise avec le numérique et les compétences du futur. Négliger l'accès à la formation pour les jeunes, en particulier pour ceux en situation de vulnérabilité, peut avoir des conséquences dévastatrices, compromettant leur employabilité et leur capacité à contribuer de manière significative à l'économie et à la société québécoise.

X Recommandation #2 : Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre afin de permettre le rehaussement des compétences des jeunes et favoriser leur insertion durable en emploi.

2. LA FLEXIBILITÉ DES INTERVENTIONS ET DU FINANCEMENT

Il est crucial de reconnaître que la diversité des profils et des réalités vécues par les jeunes requiert une approche personnalisée et flexible de la part des centres-conseils en emploi et des autres organismes en employabilité. Par conséquent, la mise en place de stratégies adaptées aux spécificités de chaque individu et de projets répondant aux besoins de chaque territoire est nécessaire pour assurer la mise en mouvement des jeunes et leur intégration optimale sur le marché du travail. Malgré tout, le gouvernement québécois tend de plus en plus vers la standardisation des services publics d'emploi, laissant peu de place à la personnalisation des interventions en fonction des besoins précis de chaque jeune.

D'une part, cette approche sous-estime les obstacles uniques auxquels peuvent faire face certains jeunes et risque de limiter l'efficacité des programmes et mesures d'employabilité. À titre d'exemple, la transformation du « Groupe 9 – Services spécialisés Jeunes » et son amalgame dans le Groupe D4 des services d'aide à l'emploi (SAE) ont fait perdre beaucoup de spécificités aux SPE jeunesse. Il en va de même pour l'abandon de certains projets Jeunes en

² Marc Frenette et Kristyn Frank (2020). *Automatisation et transformation des emplois au Canada : qui est à risque?*. Statistique Canada, p. 18.

mouvement vers l'emploi (JME) après trois ans ou la diminution du financement octroyé pour d'autres, malgré la signature d'une entente de cinq ans avec le gouvernement fédéral pour le transfert des fonds du programme Connexion compétences. Pourtant, les jeunes sont depuis longtemps reconnus comme l'un des groupes sous-représentés sur le marché du travail et ont besoin de services spécifiques pour répondre à leurs défis particuliers (notamment des expériences et aptitudes professionnelles limitées).

D'autre part, cette tendance à la standardisation comporte le risque majeur de laisser de côté une partie significative de la jeunesse, celle dont les parcours atypiques ou les besoins spécifiques ne s'alignent pas parfaitement avec les normes prédéfinies. L'imposition de critères rigides risque ainsi de créer des barrières supplémentaires à l'entrée sur le marché du travail pour ces jeunes, limitant leurs perspectives d'avenir et renforçant les mécanismes d'exclusion déjà présents. En conséquence, plutôt que de favoriser une véritable intégration sociale et professionnelle, cette approche standardisée qui vise un réemploi rapide à tout prix pourrait conduire à un éloignement encore plus grand des jeunes les plus vulnérables.

Il apparaît donc primordial de (re)placer le jeune au cœur des interventions. Le gouvernement québécois doit également reconnaître que toutes les actions déployées par les centres-conseils en emploi ne sont pas nécessairement directement liées à l'intégration rapide en emploi, mais qu'elles vont ultimement y contribuer et favoriser un maintien à long terme sur le marché du travail. Il est impératif de favoriser une approche plus flexible et adaptative afin de construire des parcours professionnels et personnels plus solides, mieux adaptés aux réalités locales et individuelles, contribuant ainsi à l'émergence d'une jeunesse épanouie et pleinement engagée dans la vie sociale et économique du Québec.

X Recommandation #3 : Accorder une plus grande flexibilité dans les mesures d'aide à l'emploi et les ententes de services avec les centres-conseils en emploi et les autres organismes en employabilité.

3. LA COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTES INSTANCES

Les besoins et réalités multiples que vivent les jeunes Québécois et Québécoises nécessitent une approche globale, qui combine notamment des services de préemployabilité, d'employabilité, de soutien psychosocial et d'assistance de base. Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'assurer un véritable continuum de services mobilisant les ressources spécialisées en employabilité et les autres secteurs gouvernementaux et communautaires, tant à l'échelle locale, régionale que provinciale.

À titre d'exemple, de plus en plus de jeunes sont confrontés à des troubles de santé mentale, en lien notamment avec la pandémie de COVID-19 ainsi que la virtualisation du travail, des loisirs et des lieux classiques de socialisation qui accentuent leur isolement. Un nombre élevé de jeunes vivent une détresse psychologique importante, comme en témoignent les résultats de la dernière *Enquête québécoise sur la santé de la population*. Entre 2014-2015 et 2020-2021, la proportion des jeunes québécois âgés de 15 à 29 ans ayant eu des idées suicidaires sérieuses au cours des 12 derniers mois, sans avoir tenté de s'enlever la vie, a presque doublé, passant de 3,7 % à 6,5 %. Cette augmentation est particulièrement marquée chez les 15-19 ans et chez les jeunes femmes. Les tentatives de suicide des jeunes ont également doublé au cours de la même période, passant de 0,8 % à 1,6 %³. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les listes d'attente pour consulter un-e psychologue dans le système public ne cessent de s'allonger⁴, entraînant des délais interminables et parfois fatals⁵. En matière d'emploi, des problèmes de santé mentale graves qui demeurent non diagnostiqués ou non traités peuvent rapidement plonger certains jeunes dans une spirale dangereuse, alliant perte d'emploi (ou difficulté à intégrer le marché du travail), diminution de l'estime de soi et aggravation des symptômes. Les centres-conseils en emploi et autres organismes en employabilité doivent souvent accompagner des jeunes vivant avec des troubles de santé mentale qui se répercutent sur leur employabilité, sans avoir nécessairement tous les outils pour les soutenir (faute de temps et de financement notamment) et sans pouvoir les référer vers des ressources spécialisées, par manque de disponibilité.

En instaurant une collaboration étroite et une réelle synergie entre le milieu communautaire et les instances gouvernementales, il devient possible de mettre en place des interventions plus complètes et mieux adaptées, prenant en compte la complexité des parcours individuels et les multiples barrières que les jeunes peuvent rencontrer. Une recherche de l'Université de Sherbrooke a d'ailleurs conclu que l'établissement d'un partenariat territorial et l'identification d'une personne intervenante pivot constituent deux des conditions de réussite pour la mise en mouvement des personnes présentant de multiples barrières à l'emploi⁶. Cette complémentarité des services (sur le terrain, tout comme entre les ministères) permettrait non seulement de faciliter le référencement intersectoriel et de traiter de manière simultanée les aspects professionnels, éducatifs, familiaux et personnels, mais aussi d'éviter les interruptions de service. Elle permettrait ainsi d'offrir aux jeunes un encadrement soutenu, global et cohérent pour

³ Gouvernement du Québec (2023). « Idées suicidaires sérieuses et tentatives de suicide ». *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans*, En ligne, <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/santel/idees-suicidaires-serieuses-tentatives-suicide> (Page consultée le 18 octobre 2023).

⁴ Félix Morrissette-Beaulieu (2022). « Des listes d'attentes fermées au privé pour consulter un psychologue à Québec ». *Radio-Canada*, En ligne, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1917673/listes-attentes-fermees-privé-consultation-psychologue-quebec> (Page consultée le 18 octobre 2023).

⁵ Patrick Bellerose (2023). « Listes d'attente en santé mentale : jusqu'à un an de délai pour un voir un psy malgré la détresse ». *Journal de Québec*, En ligne, <https://www.journaldequebec.com/2023/10/07/listes-dattente-en-sante-mentale--des-regions-demunies-devant-la-detresse> (Page consultée le 19 octobre 2023).

⁶ Guylaine Michaud et collab. (2012). *Développement d'une approche visant à mobiliser la clientèle dite éloignée du marché du travail. Rapport de recherche déposé au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA) – Université de Sherbrooke.

favoriser leur épanouissement personnel et professionnel. Pour ce faire, il est nécessaire que le gouvernement québécois assume sa responsabilité sociale en matière de développement durable de la main-d'œuvre jeune et adopte une position de leadership pour rallier les différentes instances étatiques, institutions et organisations de première ligne.

X **Recommandation #4 : Soutenir et développer les services en approche globale, en facilitant la création de passerelles entre les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé, tout en tenant compte des réalités territoriales.**

CONCLUSION

La jeunesse québécoise fait face à un ensemble complexe de défis en matière d'emploi et d'autonomie, nécessitant une approche stratégique et complète. Afin de la soutenir efficacement dans son parcours socioprofessionnel, il est important de garantir une meilleure accessibilité des services publics d'emploi, de favoriser une flexibilité accrue tant dans les interventions que dans le financement, et de promouvoir une collaboration étroite entre les différentes instances concernées. En combinant ces trois piliers fondamentaux, il sera possible de mettre en place un encadrement complet et adapté, capable de répondre de manière proactive aux besoins variés et évolutifs des jeunes. Les centres-conseils en emploi et autres organismes en employabilité intervenant auprès d'une clientèle jeunesse représentent des partenaires de choix, car leur expertise leur donne une vision globale et éclairée des écarts entre les ressources existantes et les besoins des jeunes. Ensemble, nous pouvons contribuer de manière significative à l'autonomisation des jeunes, à leur développement professionnel et personnel, et, en fin de compte, à la prospérité durable de la société québécoise.